



Lettre aux recteurs du 13 juillet 2004

publié le 12/09/2007 - mis à jour le 02/05/2008

Descriptif :

Courrier ministériel du 13 juillet 2004 faisant le point sur les activités et les axes forts du travail dans la politique de soutien à l'innovation. Relevé de conclusions du regroupement national de juin 2004

Sommaire :

- Politique de soutien à l'innovation
- Regroupement national des coordonnateurs des Pôles académiques de soutien à l'innovation

● Politique de soutien à l'innovation

Le regroupement national des coordonnateurs des pôles académiques de soutien à l'innovation qui s'est tenu à Paris le 22 juin 2004 a permis de faire le point sur les activités conduites en 2003-2004 et de dessiner les axes forts du travail pour l'année 2004-2005.

Vous trouverez ci-joint le relevé de conclusions de cette journée dont les échanges ont essentiellement porté sur le thème de l'autonomie des écoles et des établissements. Ce point est largement développé dans la circulaire de rentrée qui invite les équipes éducatives à utiliser les marges d'autonomie qui leur sont données pour favoriser l'intégration et la réussite scolaire des élèves qui leur sont confiés. Il vous revient donc, dans le cadre de votre politique académique de soutien à l'innovation, de contractualiser tout particulièrement des équipes qui innoveront sur les différents champs de cette problématique : souplesse horaire, organisation des enseignements, modalités d'intervention pédagogiques...

Lors de cette réunion, il a été rappelé que, pour favoriser l'inscription de la politique de soutien à l'innovation dans le contexte de chaque académie, la direction de l'enseignement scolaire n'avait pas arrêté de programme national d'innovation. Il vous revient donc de proposer aux équipes éducatives de votre académie des axes d'innovation croisant vos priorités académiques et les priorités nationales définies par la circulaire de rentrée : maîtrise des fondamentaux, réponses aux besoins de publics spécifiques, éducation à l'environnement pour un développement durable, autonomie des écoles et des EPLE, diversification des parcours, prévention des phénomènes de violence et d'absentéisme... Il est souhaitable de proposer un axe totalement ouvert afin de pouvoir repérer des initiatives spontanées explorant des thématiques originales.

Jean-Paul de Gaudemar,
directeur de l'enseignement scolaire

PJ Relevé de conclusions du regroupement national du 22 juin 2004

● Regroupement national des coordonnateurs des Pôles académiques de soutien à l'innovation

Relevé de conclusions

A la suite du regroupement de juin 2003, cinq grandes orientations de travail avaient été retenues pour caractériser les activités communes des pôles académiques de soutien à l'innovation en 2003-2004. _ Destinées à garantir la cohérence du travail collectif et l'intérêt des échanges, ces orientations étaient assez ouvertes pour laisser à chaque académie la possibilité de centrer sa politique de soutien à l'innovation sur des thématiques adaptées à son contexte et à son évolution. Un rapide bilan de la mise en œuvre de ces orientations permet d'en évaluer la pertinence et de définir les orientations prioritaires pour 2004-2005.

○ 1. Repérer, soutenir et capitaliser des innovations

L'année 2003-2004 a constitué un moment de transition où les académies ont pu poursuivre l'accompagnement et la valorisation d'innovations contractualisées sur les axes du quatrième PNI et lancer des contrats sur les thèmes de leur choix. Cette souplesse a favorisé une grande diversification des thèmes sur lesquels ont porté les innovations accompagnées sans nuire à la mobilisation. Pour amplifier cette inscription de la politique de soutien à l'innovation dans le contexte académique, il a été décidé de ne plus proposer de programme national d'innovation mais de laisser à chaque recteur le soin d'établir son programme académique.

La coopération entre les sites académiques et l'espace innovation sur Eduscol a été fructueuse cette année et a permis, notamment, la mise en ligne de quelques Gros plans. Dans la mesure où l'espace national a pour vocation la valorisation et la mise en lien des ressources académiques, l'enrichissement par les académies de leur site est essentiel.

○ 2. Suivre les structures expérimentales et approfondir le travail sur l'évaluation

En 2003-2004, toutes les académies concernées ont mis en place une démarche de suivi et d'évaluation des structures expérimentales qu'il conviendra de poursuivre l'an prochain. Cette démarche a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail auquel la DEP a participé.

En 2004-2005, il faudra stabiliser la méthodologie arrêtée et la rendre encore plus opérationnelle pour qu'elle puisse être utilisée plus généralement pour évaluer les effets des actions innovantes.

○ 3. Développer les coopérations et les partenariats académiques

Les coopérations engagées en 2003-2004 sur un certain nombre de dossiers devront être renforcées, notamment avec la formation continue des enseignants, les corps d'inspection territoriaux et les responsables académiques qui, dans leur domaine respectif, accompagnent l'évolution des pratiques pédagogiques, peuvent repérer des pratiques innovantes et favoriser la diffusion des pratiques, savoirs et savoir-faire.

Ces collaborations seront indispensables pour suivre les établissements qui innoveront dans l'utilisation des marges d'autonomie. Sur ce secteur, il reviendra tout particulièrement au dispositif d'apporter son savoir-faire en matière d'analyse de pratique et d'évaluation des effets des actions entreprises.

○ 4. Construire la diffusion et les échanges pour qu'ils servent une démarche de mutualisation

Pour que les pistes ouvertes par les équipes innovantes ne restent pas enfermées dans des milieux trop étroits mais soient largement partagées grâce à une véritable mutualisation, il revient à chaque académie d'inventer de nouvelles modalités d'échanges et de travail qui permettent de dépasser le stade de la présentation des innovations pour en favoriser véritablement l'appropriation et l'adaptation par d'autres.

○ 5. Analyser les innovations pour extraire les tendances qu'elles révèlent et les pistes qu'elles ouvrent

Quatre notes ont été préparées par des comités de rédaction mixtes (académies / centrale) : elles portent sur l'autonomie des établissements, la pratique du débat, l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles des enseignants, les alternatives au redoublement. Dès septembre, de nouveaux comités de rédaction seront constitués pour travailler sur de nouveaux thèmes.